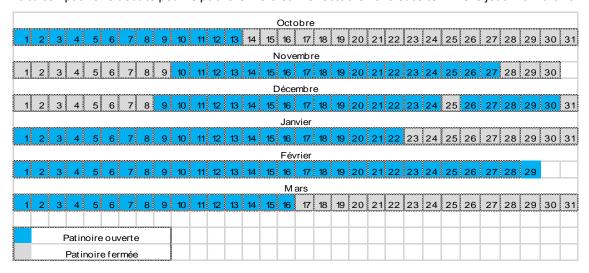


Patinoire communale - Règlement public 2016 - 2017

A. Heures d'ouverture de la patinoire au public

1. Planning 2016/2017

La saison patinoire débute pour le public le mercredi 1er octobre 2016 et se termine le jeudi 16 mars 2017.



2. Horaire standard saison 2016 - 2017

Mercredi 13h30 - 16h30Samedi après-midi 14h00 - 16h45Samedi soir (discos sur glace) 20h30 - 23h00

Dimanche matin 09h15 - 11h00 (spécial hockey) Dimanche après-midi 14h00 - 16h45 (sans hockey)

3. Horaire vacances scolaires

 Lundi et mardi
 13h30 – 16h15

 Mercredi et jeudi
 13h30 - 16h30

 Vendredi
 13h30 - 16h15

 Samedi
 14h00 – 16h45

Dimanche matin 09h15 - 11h00 (spécial hockey) Dimanche après-midi 14h00 - 16h45 (sans hockey)

Ces horaires peuvent subir des changements durant la saison. Informations au 026/919.86.52 et sur www.espace-gruyere.ch

4. Fermetures durant la saison 2016 - 2017

Salon Suisse des Goûts et Terroirs du jeudi 13.10.2016 au jeudi 10.11.2016 Junior Expo du lundi 28.11.2016 au jeudi 08.12.2016

Noël le 25 décembre 2015 Nouvel-An le 31 décembre 2015

Brocante du lundi 23.01.2017 au mardi 31.01.2017



B. Tarifs

	1 entrée	Location	Location	10 entrées	Abo saison	Groupes*
		patins	canne		Patinoire	Dès 10 pax
Adulte	CHF 5.50	CHF 5.50	CHF 3.50	CHF 45	CHF 100	CHF 4.50
Étudiant	CHF 4.50	CHF 4.50	CHF 3.50	CHF 36	CHF 80	CHF 3.50
Enfant	CHF 3.50	CHF 3.50	CHF 3.50	CHF 28	CHF 60	CHF 3

^{*}Rabais de 20% (Accompagnants professionnels gratuits)

Etudiants: uniquement sur présentation d'une carte d'étudiant valable.

Enfants: jusqu'à 16 ans. Entrée gratuite en dessous de 6 ans, mais location des patins payante.

Des patinettes sont mises à disposition gratuitement.

Location des patins : un objet est demandé en dépôt, comme caution. L'argent n'est pas accepté.

Abonnements de saison et 10 entrées : carte à puce obligatoire (dépôt CHF 5.-). Les abonnements

10 entrées sont valables 2 ans à partir de la date d'émission.

Des contrôles peuvent intervenir en tout temps. Toujours conserver le ticket ou l'abonnement sur soi.

C. Matériel mis à disposition / vestiaires

- 1. Sur demande, des cônes peuvent être mis à disposition. Ils seront réservés aux débutants.
- 2. Les vestiaires ne sont pas surveillés. Ne pas laisser d'objets de valeur au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.
- 3. Chaque utilisateur est prié de respecter les locaux mis à sa disposition.

D. Comportement

L'utilisation de la patinoire implique la propre responsabilité des utilisateurs. Toute personne ne respectant pas le présent règlement ou entravant la liberté d'autrui s'expose à des sanctions. Le personnel d'Espace Gruyère est habilité à faire appliquer les sanctions ci-après.

- 1. Toute personne contrôlée sans ticket d'entrée devra s'acquitter d'une amende de Fr. 40.00 en plus du prix de l'entrée. En cas de récidive, l'exclusion jusqu'à la fin de la saison sera prononcée.
- 2. En cas de comportement visant à gêner ou mettre en danger les utilisateurs de la patinoire, les personnes seront dénoncées à la gendarmerie cantonale, et exclues de la patinoire pour toute la saison.
- 3. En cas de dommages causés volontairement aux installations ou au matériel, les frais de réparations seront mis à la charge du fautif.
- 4. Toute sanction peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil communal de Bulle. Le recours n'a pas d'effet suspensif.
- 5. Il est strictement interdit de jouer au hockey avec des pucks durs pendant l'ouverture de la patinoire au public.

Espace Gruyère SA

Marie-Noëlle Pasquier
Directrice

Sandrine Baudevin
Responsable patinoire

nsable patinoire Bulle, octobre 2016